



Braine-le-Comte

ADMINISTRATION

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 15 novembre 2021 à 19H00

---

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;  
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;  
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;  
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;  
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,  
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET,  
Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE  
DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès  
MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.  
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Luc GAILLY.

### Objet n°42 - Question orale de la Conseillère Christiane OPHALS au sujet de la création de parcs en milieu urbain.

**L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christiane OPHALS relative à la création de parcs en milieu urbain.**

Le groupe ENSEMBLE avait interpellé la majorité quant à savoir si le terrain du CPAS au lieu-dit Fosse Albecq ne pouvait pas s'inscrire dans le cadre de l'appel à projet « Création de Parcs en milieu urbain » lancé par la Région Wallonne. La majorité nous avait confirmé ne pas avoir retenu le terrain Fosse Albecq suite à une interprétation erronée des critères de l'appel à projet, en ne retenant que le critère de « déminéralisation ».

Cependant, lors du Conseil communal du mois de juin, l'Echevin Huart avait expliqué s'être orienté vers un terrain qui présentait l'ensemble des critères de la grille d'évaluation. Etant donné l'énergie déployée par l'ensemble des services sur de tels appels à projets, il allait de soi que la ville devait présenter un projet qui aurait un maximum de points dans chaque catégorie, pour avoir des chances d'être retenu. C'est pour ces raisons que la ville se fait épauler par un bureau de paysagistes. Pour mémoire, il s'agissait du terrain du parking du cimetière. Selon le document de la Région wallonne, la sélection des candidatures par le jury devait se faire en octobre 2021.

Pourriez-vous nous faire savoir :

- si vous avez bien introduit le dossier et la réponse reçue
- si le projet a été sélectionné :
  - quel est le nombre estimé d'heures de travail consacré par l'administration pour monter le dossier ?

- quel est le montant des honoraires du bureau de paysagistes qui vous a épaulé ?

Merci pour vos réponses.

### **Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question**

Nous avons introduit le dossier en date du 12/07/2021 avec accusé de réception de notre candidature le 13/07/21.

Nous n'avons pas encore les résultats, ceux-ci arriveront le 30 novembre.

C'est compliqué d'estimer le temps passé sur ce dossier mais grâce à l'appui du bureau d'études, nous avons pu gagner énormément de temps, le service devait uniquement donner les infos propres à la ville et valider les états d'avancement du dossier.

Le montant des honoraires s'élève à 8.954 € cela comprend :

- Plan du site + relevé géomètre
- Étude de la situation actuelle du site et de l'environnement
- Détermination des fonctions à intégrer dans le parc
- Note d'intention
- Avant-Projet
- Estimation du budget pour la réalisation
- Volet participatif dans la phase 2 (après les résultats).